Date de mise en ligne : 9 octobre 2024

VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE D'AUTORISATION DE TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION PREALABLE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **DP 94078 24 00134** du - 8 OCT. 2024
Une autorisation de déclaration préalable a été délivrée à

Domicilié (e) Monsieur KEBURIIA TORNIKE
2/8 RUE DE LA FRATERNITE
93230 ROMAINVILLE

En vue de la réalisation : suppression d'une menuiserie située en mitoyenneté et création d'un vélux en toiture d'un appentis du local principal existant

Sur un terrain sis 4 IMP BOIELDIEU
Cadastré AS13, AS253

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 8 OCT. 2024

Le Maire

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges, certifions que l'extrait d'affichage d'une autorisation de déclaration préalable ayant fait l'objet de la décision municipale n° **DP 94078 24 00134** du - 8 OCT. 2024 a été affichée en Mairie du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,